COMMENT ADHEREZ AUX PEP?



Le montant des cotisations est fixé à :

2 € pour les élèves 15 € pour les adultes

Les cotisations adultes et les dons supérieurs à 15 euros donnent lieu à l'envoi d'un reçu fiscal.

L'adhésion est un acte volontaire, basé sur un esprit de solidarité entre tous les établissements scolaires publics du département.

Les établissements scolaires publics peuvent organiser un appel à cotisation auprès des élèves et des adultes de l'établissement ou verser une somme forfaitaire sur leur fonds coopératif.

Quelque en soit le montant, toute adhésion donne droit à bénéficier des aides : 700 élèves aidés chaque année.

Les imprimés d'adhésion sont à envoyer au Siège de l'association accompagnés des chèques de cotisations des élèves et des adultes (enseignants, parents...):

Merci pour votre soutien solidaire

🔖 <u>Les demandes d'aides</u> doivent se faire sur des dossiers spécifiques. Pensez a les demander directement au Siège.

Respectez les échéances d'envoi des dossiers de demandes d'aide :

- 1^{er} novembre pour le restaurant scolaire
- 15 novembre pour les classes de découverte se déroulant aux 1 er et 2 ème trimestres.
- 20 décembre pour les voyages du second degré
- 10 mars pour les classes de découverte se déroulant au 3 ème trimestre ...

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter !

ADPEP73
Bâtiment René Descartes
20 rue Jean Gotteland
73000 CHAMBERY

tél : 04 79 62 13 55 e-mail : pep73@orange.fr